

UNESCO : Inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (urbanisme horloger)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



- **La Chaux-de-Fonds /**
- **Le Locle, urbanisme horloger**
- inscrits sur la Liste du
- patrimoine mondial en 2009

Le **27 juin 2009**, l'urbanisme horloger des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds est reconnu au Patrimoine mondial de l'UNESCO. De belles et grandes manifestations se déroulent au sein de la Mère commune et de la Métropole horlogère. Le 30 juin, la Convention est signée à Séville.

Par leur urbanisme exceptionnel, les deux Villes des Montagnes neuchâtelaises témoignent de tout un pan de l'histoire industrielle mondiale, reconnue au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'activité horlogère et son évolution est intimement liée aux différents lieux d'habitation, dans un tout rationnel et fonctionnel. La dimension sociale est au coeur de leur conception, leur plan en damier se voulant par ailleurs égalitaire.

L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) voit le jour en 1945, au lendemain de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La préservation des lieux et biens possédant une valeur universelle extraordinaire constitue l'un des domaines d'action de l'UNESCO. En 1972, une Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, qui est de la responsabilité de tout un chacun est ainsi adoptée.

L'UNESCO en Suisse

En Suisse, 10 objets sont inscrits à l'UNESCO, soit :

7 biens culturels :

- Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair
- Vieille ville de Berne
- Couvent et bibliothèque de Saint-Gall
- Châteaux de Bellinzone
- Vignoble du Lavaux
- Chemins de fer rhétiques de l'Albula et de Bernina
- Urbanisme-horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds

et 3 biens naturels :

- Jungfrau - Aletsch
- Monte San Giorgio
- Haut lieu tectonique de Sardona

De plus, sur le territoire neuchâtelois, le Laténium fait partie des sites palafittes préhistoriques également inscrits au Patrimoine mondial.

Valeur universelle du site de l'urbanisme horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds

L'urbanisme des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds constitue un témoignage exceptionnel « *d'ensembles urbains organiques entièrement dédiés à*

une mono-industrie » [1] : l'horlog



Les deux villes sont organisées comme des manufactures, où s'entremêlent lieux de fabrication et lieux de vie. Le philosophe allemand, Karl Marx, écrivait d'ailleurs qu'à l'instar du Locle, « *La Chaux-de-Fonds peut être considérée comme formant **une seule manufacture horlogère*** » [2]. En effet, les ateliers de production côtoient le domicile des habitants, au point de ne faire qu'un. L'urbanisme s'est développé en lien avec les besoins sociaux et techniques des différentes époques. La planification y est raisonnée, pragmatique et ouverte au monde. Par ailleurs, il ne faut pas croire que les deux villes soient dépourvues de nature. Bien au contraire ! Ce qui frappe, c'est l'écrin de verdure qui entoure chacune des deux cités. La délimitation du bâti y est stricte, offrant aux citadins une perspective visuelle aux qualités paysagères indéniables : forêts, prés et pâturage. La Ville du Locle y est, elle-même, entrecoupée de coteau boisés sur chacun de ses flancs.

Au même titre que la production ou l'outillage, tous les deux légers et facilement transportables, les idées progressistes se répandent et trouvent un accueil favorable dans les deux Villes des Montagnes.

Un plan d'urbanisme rationnel, fonctionnel et utopique

Elaboré en 1833, après l'incendie qui ravagea la Ville du Locle, le plan d'urbanisme se veut **rationnel, fonctionnel, orthogonal** et **utopique**. Ce plan égalitaire, avec ses rues perpendiculaires, facilite les **déplacements**, la gestion des flux et la lisibilité de l'ensemble. Les rues sont **droites** et **larges**, permettant

de repousser, durant la période hivernale, l'abondance de neige sur les côtés. Tout au long de l'année, les coursiers, au 19^{ème} siècle, pouvaient ainsi aisément faire le tour des établis pour récupérer leur production.

Une mixité : l'Habitat-travail

L'urbanisme horloger se caractérise par une forte corrélation entre l'habitat et le travail. Ainsi, des établis de production se trouvaient au sein même des logements. Puis, ces espaces étaient contigus aux ateliers. A partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, les fabriques, résultant de la concentration de la production, cohabitent, elles aussi, « *harmonieusement aux immeubles d'habitations* » [3].



Cette mixité se retrouve également sur le plan social. L'absence de clivage entre les quartiers populaires et ceux des classes sociales plus aisées est caractéristique de la Ville. Rousseau dira : « *Très égalitaires et volontiers un peu frondeurs, ils [les ouvriers des Montagnes] formaient un milieu des plus favorables aux doctrines répandues [des Lumières]* » [4].

Une typologie du bâti spécifique et fonctionnelle

Les habitations sont caractéristiques de celles des Montagnes neuchâteloises, tout en intégrant le rôle fonctionnel nécessaire à une cité tournée tout entière à la production.

Toiture et "galetas"

Les habitations sont composées de **toiture à deux pans** et de croupes. Dans les

combles se trouvent des **galetas**. Ces espaces fonctionnels étaient utilisés par les habitants pour y pendre leur linge, y déposer leur surplus ou pour bricoler. Au 21^{ème} siècle, ceux-ci sont progressivement isolés et aménagés en appartement.

Lumière

La lumière et par là même l'éclairage naturel joue un rôle fondamental dans l'élaboration d'un produit aussi petit que les montres. Evitant les cours intérieures, qui limitent la luminosité, des **structures urbaines** dites « **en barre** », **souvent étroites**, sont privilégiées. Les ateliers bénéficient ainsi d'une **multitude de fenêtres**.

En outre, les fenêtres des appartements sont le plus souvent doublées, permettant de garder la chaleur. Des fourneaux en maçonnerie viennent renforcer cette dernière. En effet, les doigts ne doivent pas être engourdis !

Sonnenbau

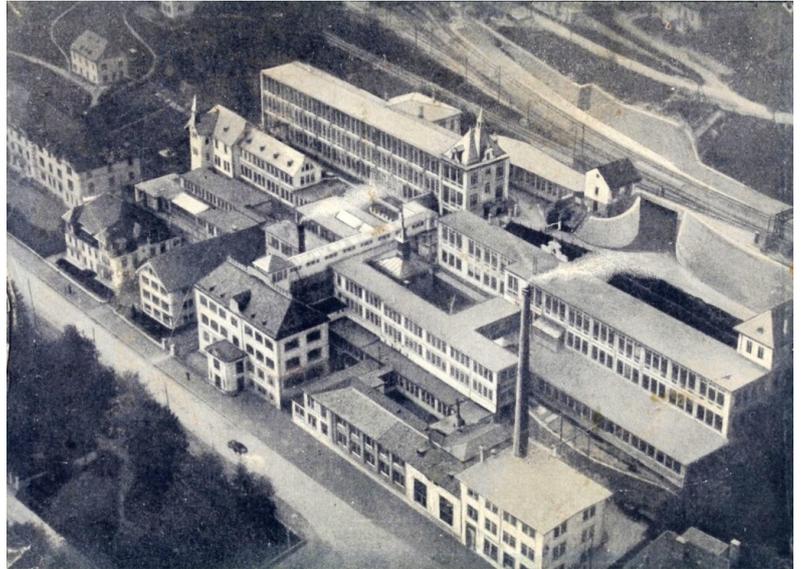
Au sud des bâtiments, on trouve des jardins communautaires. Jouissant d'un ensoleillement optimal, ces espaces favorisent le vivre-ensemble, la convivialité, mais aussi la présence de potagers.

Histoire et structure économique

L'urbanisme horloger est intrinsèquement lié à l'histoire des deux villes des Montagnes neuchâteloises et en particulier à l'évolution de la structure de production et son niveau de capitalisation. Plusieurs périodes peuvent ainsi être dégagées :

La **sous-capitalisation**, propre aux **horlogers paysans** et à l'établissage, semble avoir permis l'ancrage et l'essor de ce secteur. Celle-ci a contribué à son développement conjointement, selon l'historien Pierre-Yves Donzé, à d'autres causes (*niveau culturel relativement élevé; savoir-faire antérieur; organisation libre du travail; existence de réseaux commerciaux antérieurs*) [5]. Jean-Jacques Rousseau écrivait : « *ce qui paraît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même* ». Des figures emblématiques vont progressivement émerger, à l'instar de celle de Daniel Jeanrichard (1665-1741), vouée à un véritable culte au

siècle suivant.



Au début du 20e siècle, le **capitalisme industriel**, en **mains familiales**, va concentrer, parallèlement à l'expansion de la division du travail, la production dans de grandes entités, les usines. Le patronat et leur famille quittent alors petit à petit ces dernières pour se faire construire de vastes et somptueuses maisons d'habitation. La crise des années 1920 oblige le secteur horloger à une profonde réorganisation et pousse les autorités à un véritable "*sauvetage national*" [6], passant par la création du cartel horloger et la mise en place d'une politique dirigiste et interventionniste. L'Après-guerre est marquée par une croissance ininterrompue du secteur.

Se renforçant dès la première moitié du 20ème siècle, le **capital financier**, soit la pénétration du capital bancaire dans le capital industriel, favorise le passage d'entreprises en mains familiales à des sociétés possédées par un actionnariat national. La deuxième partie du 20e siècle est marquée par la mondialisation et, hormis quelques exceptions, par l'intégration à des holdings et un transfert des centres de décisions sur l'international.

Si certaines bâtisses historiques d'enseignes horlogères restent des centres de production au rayonnement international, d'autres se transforment progressivement en loft et habitations.

Conclusion

L'inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au Patrimoine mondial de l'UNESCO a permis une valorisation sans précédente des deux Cités. Au niveau technique, celle-ci a été rendue possible, notamment grâce au travail de

Jean-Daniel Jeanneret, architecte en charge du projet, de l'architecte de la Mère commune, Jean-Marie Cramatte, et celui de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Denis Clerc.

Des horlogers paysans aux enseignes au rayonnement mondial; du travail à domicile aux grandes fabriques; des idées des lumières aux grandes philosophies égalitaires, l'urbanisme des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds reflète tout un pan de l'histoire de l'industrialisation où s'entremêlent lieux de vie et lieux de production.

Illustrations

Logo de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le carré représente le patrimoine culturel; le rond, le patrimoine naturel.

GRAF, L. (dessin), BURKHARD, F. (gravure), *Le Locle*, env. 1860. Conservé à la Fondation des Moulins souterrains, Le Locle. Tiré de la SHAN.

Bâtiment LE PHARE, Ville du Locle.

Illustration de la Fabrique Zénith, tiré de : <https://www.cliniquehorlogere.ch/fr/>

Liens

Site de l'urbanisme horloger Le Locle / La Chaux-de-Fonds inscrit à l'UNESCO.

Tiré à part : La Chaux-de-Fonds / Le Locle : Urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, juin 2010.

Visites d'intérieurs secrets

Bibliographie

JEANNERET, Jean-Daniel (dir.), *La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger*, G d'Encre, Le Locle, 2009.

Notes

1. Comité du patrimoine mondial du 27 juin 2009, tiré du tiré à part de "La

Chaux-de-Fonds / Le Locle : Urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, juin 2010", p. 4.

2. Karl Marx, *Le Capital*, 1867, Livre IV, chapitre 12, note.

3. Tiré à part de "La Chaux-de-Fonds / Le Locle : Urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, juin 2010", p. 4.

4. TERRIER, Philippe, *Le pays de Neuchâtel vu par les écrivains de l'extérieur : du XVIIIe à l'aube du XXIe siècle*, Attinger, Hauterive, 2017.

5. DONZE, Pierre-Yves, *Histoire de l'industrie horlogère suisse : De Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Editions Alphil - Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2009, pp. 23-25.

6. BOILLAT, Johann, *Les véritables maîtres du temps : le cartel horloger suisse (1919-1941)*, Editions Alphil - Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2013, p. 525.

-> Frise chronologique

Crise horlogère



La Ville du Locle est essentiellement tournée vers le domaine horloger et l'exportation. Après trois décennies de croissance ininterrompue, le réveil est brutal. La crise pétrolière et celle du marché des changes entraînent une crise économique mondiale, touchant de plein fouet le domaine de l'horlogerie. Forcé de mener une réflexion sur son système de production, de moins en moins compétitif sur le plan international, et face à certaines innovations (arrivée du quartz) venues notamment du Japon [1], le monde horloger doit se reconstruire.

Fin du cartel horloger et libéralisation

Survivant aux différentes crises de l'entre deux guerres, le secteur horloger se renforce considérablement sur le plan mondial. Dans les faits, durant la première moitié du 20e siècle, il constitue l'un des secteurs économiques les plus soutenus par les pouvoirs publics. Il bénéficie d'interventions financières régulières et importantes de la part de la Confédération. Cette dernière participe aux organes décisionnels de sociétés et légalise un cartel, offrant, à certaines entreprises, une

situation monopolistique dans différents domaines.

A partir des années soixante, la position ultra dominante de l'horlogerie suisse sur le plan mondial est menacée par des sociétés internationales, notamment japonaises et américaines, de plus en plus compétitives. Un processus de libéralisation est alors enclenché. Mettant un terme au cartel et aux accords tarifaires, il a pour but de transformer les moyens de production.

Parallèlement à la décartellisation (1961), des mesures sont néanmoins adoptées, afin de protéger la qualité des produits et le savoir-faire helvétique (emplois). Ainsi, en 1962, le contrôle technique des montres voit le jour. Il est suivi, en 1971, par le label "Swiss made" [2].

Crise horlogère

Avec la fin de la convertibilité dollars/or (1971) et celle des accords de Bretton Woods (1973), les taux de change passent de fixes à flottants. Le franc suisse devient une valeur refuge. L'impact sur les exportations est brutal : l'horlogerie suisse n'est plus compétitive, ce d'autant plus que la concurrence asiatique est féroce [3].

Les entreprises se restructurent, en concentrant à nouveau leur production. En moins d'une décennie, le nombre d'emplois dans l'horlogerie, au niveau suisse, passe d'environ 90'000 en 1970 à 47'000 en 1980. Ce chiffre chute à 34'000 en 1990, avant de remonter à 37'000 en 2000 [4]. En 2018, le nombre d'emploi dans le secteur se monte à 58'000 [5].

Impact social au Locle

La Ville du Locle est fortement dépendante du secteur de l'horlogerie. Ainsi, en 1961, 51% des salariés actifs dans la Mère commune travaillent dans l'industrie horlogère (45% pour La Chaux-de-Fonds) [6]. De plus, la Mère commune se caractérise par une concentration importante de main d'oeuvre dans les fabriques. Ainsi, en 1967, la moyenne des ouvriers par usine est de 90 environ contre 32 à La Chaux-de-Fonds [7].

La crise économique des années septante frappe très durement la Mère commune et l'ensemble de l'Arc jurassien. En 1974, la société Zénith Time licencie 106 personnes. Une manifestation se tient sur la place du marché [8].

La gauche, par le biais du PSO, demande la nationalisation des entreprises [9]. Cette exigence restera lettre morte.

Au niveau démographique, la Ville perd, en dix ans, près de 18% de sa population. Les périodes de crises deviendront de plus en plus fréquentes. Dans les années nonante, la collectivité connaît des problèmes financiers particulièrement conséquents. En 1998, face aux coupes budgétaires, la fonction publique locloise se met en grève.

Nouvelles concentrations industrielles et consolidation de groupes financiers

Selon Pierre-Yves Donzé, *“la fin du cartel permet une profonde mutation des structures horlogères marquée par un vaste mouvement de concentration industrielle et la naissance de groupes horlogers”* [10]. Ces derniers procèdent à des consolidations, par le biais de rachat de sociétés, non seulement sur un plan horizontal (cumul de marques aux positionnements différents), mais aussi verticale (maîtrise de la chaîne d’approvisionnement).

En 1983, fruit de la fusion de l’ASUAG et de la SSIH, la Société suisse de microélectronique et horlogerie (SMH) voit le jour. La SMH devient le premier groupe horloger du monde. En 1998, celle-ci prend le nom de “Swatch Group” [11]. L’horlogerie constitue encore le secteur central de cette structure.

Si certaines entreprises sont encore et toujours indépendantes de groupement (sous-traitants horlogers, Metalem SA,...), voire, à de très rares exceptions, de banques, l’intégration à des holdings, souvent étrangères, a connu une accélération importante à la fin du 20^e siècle. La plupart des cas, l’absorption de sociétés horlogères au sein de groupes financiers résultent, pour ces derniers, d’une stratégie de diversification des produits, des risques et des rendements.

Au niveau suisse, trois groupes principaux se partagent le marché : Swatch Group, Richemont et LVMH.

En 2018, sur territoire loclois, Swatch Group possède entre autres Tissot, Comadur et Nivarox; Richemont, *“appartenant à la famille Ruppert ([jusqu’en 2010] British American Tobacco, BAT)”* [12], détient Montblanc Montres et Cartier. Enfin, le groupe français de luxe, LVMH, possède la société Zénith. En 2014, le groupe Kering acquiert l’entreprise Ulysse Nardin.

Nouvelle stratégie : le marketing

Avec la nouvelle économie, le marketing prime dorénavant sur la production. *“La révolution du quartz ayant permis à tout un chacun de fabriquer des montres, l’enjeu n’est plus de savoir les fabriquer, mais de pouvoir les vendre”* [13]. La perte du caractère usuel de la montre, dont la fabrication est rendue nettement plus accessible, les groupes horlogers revoient leur stratégie. Au 21^{ème} siècle, cette tendance se renforcera avec la multiplication des supports possibles, liés aux nouvelles technologies. Le marketing joue un rôle toujours plus important, nécessitant une claire lisibilité du positionnement des marques.

En ville du Locle et sur l’ensemble de l’Arc jurassien, le marketing horloger s’appuie largement et le plus souvent sur l’ancrage historique, l’authenticité et le savoir-faire traditionnel.

Aller de l’avant

Le secteur horloger n’est pas le seul domaine économique frappé par la crise. Ainsi, la société Klaus ferme définitivement ses portes en 1992. Fondée en 1956, la Société chocolat Klaus SA a son siège dans la Mère commune. Son imposante cheminée de 32 mètres marque la Ville. Passant par différents propriétaires et groupes financiers, la Société quitte Le Locle en 1992.

Suppression de l’aide au région de montagne (LIM).

De par un secteur industriel prépondérant, notamment l’horlogerie, tourné essentiellement vers l’exportation, la Ville du Locle est particulièrement sensible à l’évolution économique mondial. Après la crise des années septante, qui a vu, au niveau Suisse, une diminution brutale et conséquente des emplois horlogers, la Ville et le canton procèdent à partir des années nonante à un repositionnement. Si le savoir-faire et la précision restent les maîtres mots, les collectivités tendent vers une diversification progressive de la production.

A l’instar des groupes financiers, dont le portefeuille est constitué par des entreprises touchant différents domaines, les collectivités favorisent l’implantation de groupes pharmaceutiques ou d’entreprise liée à la joaillerie,...).

La Ville n’a d’autres choix que de se reconstruire en diversifiant ses domaines de production. Ainsi, au tournant du 21^e siècle, à côté de l’horlogerie se développe d’autres secteurs, tels que ceux de la pharmaceutique ou de la joaillerie.

L'entreprise américaine Johnson & Johnson rachète, en 1991, Medos SA, avant d'implanter, en 1994, un nouveau bâtiment. Cartier Joaillerie ouvre, en 2016, une société au Saignoles.

Entre 2010 et 2014, le nombre d'emploi atteint les 8'000 en Ville du Locle, dont près de 5'500 au sein des fabriques.

A l'instar des régions industrielles, la Ville est néanmoins confronté aux différentes réformes fiscales et à la volatilité des capitaux.

Illustration

Photo tirée de l'article, "Chez Lip, les PME ont remplacé les montres", In *L'Echos* de Mme Monique Clémens.

Bibliographie

DONZE, Pierre-Yves, *Histoire de l'industrie horlogère suisse : De Jacques David à Nicolas Hayek (1850-2000)*, Editions Alphil - Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2009.

Notes

1. En 1969, l'entreprise japonaise Seiko sort, le jour de Noël, la première montre à quartz [DONZE, p. 159]. Il est à noter cependant que la progression du quartz se développe avec une relative lenteur. Même si l'horlogerie suisse était en retard par rapport à ses concurrents asiatiques, celle-ci avait tout de même concentré ses efforts sur le quartz durant la fin des années soixante.

2. DONZE, p. 154.

3. DONZE, p. 164. En 1974, l'horlogerie suisse produit un nombre record de 84,4 millions de montres mécaniques. La production s'effondre à 31,3 millions de moyenne annuelle pour la période 1982-1984 [DONZE, p. 160].

4. DONZE, p. 166.

5. www.agefi.com, 1.04.2019.

6. L'IMPARTIAL, *La concentration régionale dans l'industrie*, 7 janvier 1961.

7. DONZE, P. 171.

8. L'IMPARTIAL, *Manifestation au Locle*, 25 novembre 1974.
9. L'IMPARTIAL, *Le PSO et la crise horlogère*, 13 octobre 1982.
10. DONZE, p. 165.
11. DONZE, p. 171.
12. DONZE, p. 172-173.
13. DONZE, p. 171.

-> Frise chronologique